

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DPVI 94 Subvention à l'association Dom Asile sur le thème de la citoyenneté et de l'accès aux droits (17e).

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à une association ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est octroyée à l'association Dom'Asile - 46, boulevard des Batignolles (17e), pour le développement de l'activité d'accompagnement social au sein des permanences de domiciliation et d'accompagnement (X05806/16331/2011_05314).

Article 2 : La dépense totale de 15 000 euros, correspondant à la subvention de l'article 1, sera imputée sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.